

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.176

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

6 DECEMBRE 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

6 DECEMBRE 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MELLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CAREL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL EN VUE  
DE L'ACQUISITION DE MATERIELS

**VOTE** : UNANIMITE

Le CAREL développe des formations à distance pour des stagiaires déjà venus en formation et pour des personnes peu disponibles ou éloignées et souhaite par ailleurs renforcer les parcours individualisés en présentiel et en libre service dans le cadre d'une médiathèque numérique améliorée.

Il est donc proposé de solliciter une subvention au taux de 50 % auprès du Conseil Régional, en vue de l'acquisition de matériels destinés à la formation à distance et d'un laboratoire de langue nouvelle génération pour un coût total estimé à 44 403,35 E TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter pour le CAREL une subvention au taux de 50 % auprès du Conseil Régional, en vue de l'acquisition d'un laboratoire de langue de nouvelle génération et de matériels informatiques pour la formation à distance.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 décembre 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS